

leur de cette lettre, mais avant, permettez-moi de vous dire un mot sur le projet de réunir Roubaix et Tourcoing pour la cavalcade.

On a dit que Tourcoing compterait au moins de jeunes cavaliers que Roubaix, ou a dit aussi que la cavalcade parcourrait les deux villes, un jour à Roubaix et un jour à Tourcoing, et que les fastes historiques des deux villes seraient représentés. A tout cela je répondrai seulement deux mots.

Le point essentiel pour qu'une cavalcade réussisse et que tout le monde soit bien d'accord, est qu'il n'y ait, pour ainsi dire, qu'une seule tête qui dirige, c'est ce qu'on ne pourra pas avoir si la jeunesse de Roubaix s'adjoint celle de Tourcoing ; je ne veux douter ici aucunement des bons rapports qui existent entre les différentes familles des deux villes, mais d'un autre côté, je dois faire remarquer qu'entre toutes les villes manufacturières, il y a une espèce de je ne sais quelle jalousie qu'a enfanter l'industrie, et personne ne peut nier qu'elle existe. Du moins un peu entre Lille, Roubaix et Tourcoing.

D'un autre côté, Tourcoing, qui en est encore à faire son coup d'essai en fait de cavalcade, pourra-t-il fournir son contingent de cavaliers dans les mêmes proportions que Roubaix ? Je répondrai nettement que non.

Ainsi il y a donc un obstacle insurmontable pour faire une cavalcade commune entre nos deux villes. Je laisse à chacun le soin de peser mes paroles, et jusqu'à quel point ce que j'avance est juste.

Je reviens maintenant au programme rédigé par l'auteur de la lettre de mercredi.

Comme l'auteur de cette lettre, je désirerais que l'administration fixât l'inauguration pour les trois localités intéressées, en trois jours différents. Bousbecq aurait le dimanche, Tourcoing le lundi, et Roubaix le mardi. Cela n'empêcherait pas notre ville de fêter les quatre jours, comme le fait encore remarquer l'auteur de cette lettre.

Je ne parlerai pas de la distribution des prix aux diverses sociétés qui a lieu chaque année, et qui sait aucun doute, sera renouvelée par l'administration.

Il serait à désirer que, pour cette année et les années suivantes, la Grande Harmonie s'adjoint la Fanfare et les deux sociétés chorales pour exécuter alternativement, pendant toute la soirée du 15 août, des morceaux d'harmonie et de chant, de cette manière le samedi serait entièrement consacré à la fête nationale.

Le dimanche aurait lieu le festival de musique et de chant; la matinée du même jour serait consacrée à la réception de toutes les sociétés qui prendraient part au festival, de même que pour les corps des sapeurs-pompiers qui prendraient part également au tir à l'arc.

Le lundi, le festival serait continué ; l'après-midi, ascension d'un ballon.

Le mardi, grande cavalcade représentant les fastes historiques de notre ville. Le bel ouvrage de notre archiviste M. Théobald nous fournirait un nombre considérable de faits remarquables qui se sont passés dans notre ville.

On pourrait représenter le Saint-Sépulcre tel qu'il était avant 93, de même que l'ancien château de Roubaix et même l'église Saint-Martin avant sa reconstruction ; ces différents sujets seraient représentés, bien entendu, en planches peintes et non en tableaux comme Lille avait fait pour sa cavalcade de 1858, ou la collégiale de Saint-Pierre et le château du Buc étaient tout bonnement de simples tableaux représentant tel ou tel sujet.

J'ai la ferme confiance que la ville ne négligera rien pour que notre cavalcade soit belle et grandiose, en proportion de l'importance de notre ville.

Pendant la soirée, il serait tiré un feu d'artifice représentant la prise d'eau à Bousbecq, ou bien encore le Saint-Sépulcre ou le château de Roubaix.

Pendant les soirées des quatre jours, il y aurait en plus grande illumination.

Pendant toute la durée de la fête, il y aurait dans les différents quartiers de la ville des mûrs de cocagne, des jeux de jeu, de paume, de tir à la perche, tir au but, etc.

On pourrait même établir sur le canal, des courses aux canards, des joutes sur l'eau, et une foule d'autres jeux dont les noms m'échappent en ce moment.

Dans la lettre que je citais plus haut, je crois qu'il est parlé du square de Notre-Dame qui, depuis son ouverture est presque toujours désert. Il me semble que l'on pourrait y faire une estrade pour le festival, les morceaux d'harmonie seraient exécutés sur la Grand'Place et les morceaux de chant au square Notre-Dame.

Il serait aussi à désirer que l'administration fut en mesure de pouvoir livrer la nouvelle église du Tilleul au culte, pour l'époque des fêtes, de cette manière Roubaix réunirait tout ce qu'il faut pour offrir, aux nombreux étrangers qui ne peuvent manquer de venir y prendre part, des fêtes qui iraient de pair avec sa renommée européenne. Et du reste tous les différents corps d'état y gagneront sous plus d'un rapport.

Daignez recevoir, M. le Rédacteur l'expression de mes sentiments très respectueux.

Un abonné.

Dans notre numéro de dimanche dernier nous avons donné quelques détails sur M. John Blick.

Malgré son talent incontestable, sa dernière représentation n'a pas attiré beaucoup de spectateurs : la salle était vide ou à peu près.

Il faut attribuer cet incident à la présence de plusieurs autres spectacles, ras-

semblés sur le même emplacement. Le cirque, qui n'était à Roubaix que momentanément, devait faire tort au théâtre qui y reste en permanence.

Aujourd'hui la même raison n'existe plus.

Nous conseillons fort aux amateurs d'œuvres où la force s'allie à l'adresse, à la grâce, et même à l'intelligence, d'assister à cette représentation.

Pour toute la chronique locale, J. RIBOURG.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture. le 1^{er} le 2 bourse baisse 3 % ancien. 69.30 69.35 + 5 + 41/2 au compt. 97.25 97.25 + + +

Tribunaux.

Dans son audience du 20 avril, la Cour de Cassation, confirmant un arrêt de la Cour impériale de Lyon, a rendu un arrêt duquel ressort en matière de contrefaçon de dessin de fabrique la jurisprudence suivante :

I. Le fabricant qui, pour se l'approprier pendant deux ans, a déposé au secrétariat des prud'hommes un dessin de fabrique connu mais dont l'application à faire sur des étoffes de soie était nouvelle, a pu en être déclaré propriétaire exclusif et obtenir contre le contrefaiteur des dommages et intérêts, alors qu'en fait la contrefaçon résultait des documents du procès, et notamment d'une expertise. L'arrêt qui a prononcé cette condamnation, en s'appuyant sur cette constatation, est inattaquable devant la Cour de Cassation.

II. Le moyen pris de ce que le dessin dont il s'agit n'aurait pas été contrefait sur des étoffes de soie auxquelles seules il était applicable d'après le certificat de dépôt, mais sur des étoffes de laine, et de ce qu'en conséquence la contrefaçon ne pouvait donner lieu à des dommages-intérêts contre celui qui s'en était servi ; ce moyen, disons-nous, n'ayant pas été soumis aux juges de la cause, n'a pu être valablement présenté devant la Cour de Cassation. Il a dû, dès lors être non recevable.

III. Le moyen pris de ce que le dessin dont il s'agit n'aurait pas été contrefait sur des étoffes de soie auxquelles seules il était applicable d'après le certificat de dépôt, mais sur des étoffes de laine, et de ce qu'en conséquence la contrefaçon ne pouvait donner lieu à des dommages-intérêts contre celui qui s'en était servi ; ce moyen, disons-nous, n'ayant pas été soumis aux juges de la cause, n'a pu être valablement présenté devant la Cour de Cassation. Il a dû, dès lors être non recevable.

VARIÉTÉS.

LA POLITESSE ADMINISTRATIVE.

Dans une circulaire récemment adressée par M. le Conseiller d'Etat, directeur des postes, aux inspecteurs de son administration, nous lisons une recommandation spéciale au sujet du « sentiment, des regards et de la politesse qu'ils doivent au public, dont ajoute le directeur général, nous relevons tous. »

Nous ne rechercherons point jusqu'à quel point cette recommandation avait besoin d'être adressée aux employés du service des postes plutôt qu'à toute autre catégorie d'agents d'une administration publique. Nous tenons, au contraire, à généraliser l'observation, en l'étendant à tous les salariés de l'Etat, du département ou de la commune ; par là, nous espérons ôter à nos réflexions ce qu'elles pourraient offrir de blessant pour les individus, en leur conservant toute leur portée générale.

Louis XVIII a dit que l'*exactitude* est la politesse des rois. Cela peut être vrai des rois, mais ne l'est point du tout, à notre avis, des employés des bureaux. Pour ceux-ci, nous nous permettons de penser que l'*exactitude* ne saurait les dispenser de politesse ; ils doivent être polis autant qu'eux. Polis avec qui ? Avec tout le monde, car tout le monde les paie ; et il n'est pas d'humble proléttaire qui, rudoye par un commis d'administration, ne fût en droit de lui dire : « C'est moi qui vous paie, car les 40 centimes de tabac que je viens d'acheter contribuent à parfaire vos appoinements. »

Nous ne rechercherons point jusqu'à quel point cette recommandation avait besoin d'être adressée aux employés du service des postes plutôt qu'à toute autre catégorie d'agents d'une administration publique. Nous tenons, au contraire, à généraliser l'observation, en l'étendant à tous les salariés de l'Etat, du département ou de la commune ; par là, nous espérons ôter à nos réflexions ce qu'elles pourraient offrir de blessant pour les individus, en leur conservant toute leur portée générale.

Le nouvel emprunt se maintient à 73. Le Mobilier français est tombé de 1430 à 1405, et l'Espagnol de 930 à 920.

L'Orléans ferme à 1015 ; le Nord à 1037.50 ; l'Est et l'Ouest à 530 ; le Midi à 705 ; le Genève à 457.50 ; le Dauphiné à 460 ; le Victor-Emanuel à 457.50.

Les Autrichiens sont tenus à 495 ; les Lombards à 598.75 ; les Russes à 428.75 ; les Romans à 433.75 ; les Saragosses à 752.50 ; les Nord d'Espagne à 570.

Les Transatlantiques sont cotés 560 ; les Suez 530 ; les Gaz parisiens 1827.50 ; les Rivoli 260 ; les Ports de Marseille 765.

Cours moyen du comptant : 3 %. 69.30.

4 1/2, 97.22 1/2.

Banque de France, 3.375.

Crédit foncier, 1490.

Pour tous les articles non signés, J. Riboux

MERURIALE DU MARCHÉ AUX GRAINS DE LILLE

DU 29 AVRIL 1863.

Blé blanc vendu, 1.680 hect. 21.71

Blé macaux id. 19.34

Prix extrême du blé blanc. 19 à 23 fr.

Id. du blé macaux 16 à 21 fr.

Hausse à l'hectolitre : Blé blanc . . . 0.57

id. Blé macaux 0.32

Fleurs (le sac de 100 kilog.). 37.50

Baisse : 0 fr. 00 cent.

Son (le quintal métrique) 9.00

Prix moyen (à l'hectolitre) des marchés du

département, plus Arras.

Blé blanc. Blé mac.

Semaine courante. 20.90 19.00

Semaine précédente 20.90 19.05

Baisse. 0.00 0.05

TAXE DU PRIX DU PAIN

dressée d'après les bases déterminées par

l'arrêté municipal du 25 octobre 1855.

Pain de ménage, le kilogramme . . . 28

Pain de 2^e qualité, id. 31.50

Pain blanc, id. 35

Pain de fleur (pain français) 125 g. 6

Les deux pains 11

Les quatre pains 22

Les huit pains 44

giste imprimé, ils sont quelque chose dans le gouvernement, et ont une part quelconque dans cette grande chose si honorée en France, l'autorité. Vous ne leur ferez jamais entendre qu'ils sont les serviteurs des citoyens ; et pourtant le service public implique l'existence de serviteurs. Mais on sera l'Etat, qui est une abstraction, et on fait peser sur les citoyens, qui sont des réalités, l'autorité à laquelle on touche seulement par l'extrême du doigt.

Encore, si dans la morgue de ces pauvres subalternes, qui s'appliquent parfois à paraître pires qu'ils ne sont, il n'y avait qu'un travers, on laisserait au ridicule le soin d'en faire justice. Malheureusement, il y a plus qu'un travers ; il y a un danger sérieux, permanent. Nous posons en fait qu'avec notre esprit centralisateur et gouvernementaliste, les fautes du plus petit employé remontent au gouvernement, au nom duquel il est censé agir. Un homme du peuple qui va dans un bureau d'administration publique et qui y est reçu brutallement, avec arrogance, ne se dit pas : Ce commis est un insolent, mais bien : Le gouvernement est bien dur pour le pauvre monde ; c'est une absurdité, mais c'est ainsi ; et on ne retirera pas cette idée d'une tête étroite, peu habituée aux distinctions et aux abstractions.

Nous le disons avec une profonde conviction : ce sont les plus petits employés des administrations publiques, les portiers, les garçons de bureau, les huissiers, les surnumeraires qui peuvent faire et font réellement le plus de mal au gouvernement. Les fautes des ministres — car ils en font — sont reparées, souvent par eux-mêmes, toujours par leurs successeurs ; mais comment réprimer les fautes d'un portier ! L'insolence d'un valet échappe par sa petite taille même à la répression. Le monde moral comme le monde matériel a ses infiniment petits, ses insectes microscopiques qui se dérobent à la vue, mais qui n'en font pas moins des ravages dans l'organisme.

C'est sur les ravages de ces acares de la bureaucratie que nous voudrions éveiller l'attention et la sollicitude des administrateurs. L'administration française passe à bon droit comme un modèle d'exactitude, de probité, de délicatesse ; qu'on ajoute à ces précieuses qualités un peu plus de politesse chez les subalternes, et tout sera pour le mieux dans la meilleure des administrations possibles. E. MOUTET.

(Courrier du Hébreu).

BULLETIN FINANCIER.

1^{er} mai 1863.

La liquidation de la rente ne se fait pas sans difficultés ; on craint des livraisons de titres.

Le report varie de 25 à 30 centimes. On parle d'une baisse de 1/4 sur les consolides, mais ce bruit est inexistant.

On sait que la Bourse de Londres est aujourd'hui fermée.

La rente fléchit et les autres valeurs la suivent.

La fin de la Bourse n'est pas meilleure que le commencement.

La rente, ouverte à 69.40, son cours le plus élevé, est tombée à 69.20, pour ferment à 69.25 en liquidation, 69.50 fin courant.

La cote de Vienne est insignifiante ; cependant les changes se sont améliorés.

Le 5 % italien s'est affaibli de 72.15 à 71.85.

Le nouvel emprunt se maintient à 73.

Le Mobilier français est tombé de 1430 à 1405, et l'Espagnol de 930 à 920.

L'Orléans ferme à 1015 ; le Nord à 1037.50 ; l'Est et l'Ouest à 530 ; le Midi à 705 ; le Genève à 457.50 ; le Dauphiné à 460 ; le Victor-Emanuel à 457.50.

Les Autrichiens sont tenus à 495 ; les Lombards à 598.75 ; les Russes à 428.75 ; les Romans à 433.75 ; les Saragosses à 752.50 ; les Nord d'Espagne à 570.

Les Transatlantiques sont cotés 560 ; les Suez 530 ; les Gaz parisiens 1827.50 ; les Rivoli 260 ; les Ports de Marseille 765.

Cours moyen du comptant : 3 %. 69.30.

4 1/2, 97.22 1/2.

Banque de France, 3.375.</